

## ARTICLE 12

Aucune vente sous le manteau à l'intérieur et/ou aux abords de l'exposition n'est tolérée. En revanche, une **bourse aux cobayes** est organisée dans une pièce attenante. Elle concerne des cobayes non exposés et ne concourant pas. Les cobayes de cette bourse sont sevrés, en bonne santé, sans parasites. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la mise en vente d'un animal (malade, ou autre ...). Chaque exposant souhaitant inscrire des animaux à la « bourse aux cobayes » doit se conformer au règlement spécifique de celle-ci. Chaque exposant peut proposer un cobaye à la bourse aux cobayes dès lors que trois cobayes sont inscrits au concours de beauté.

La bourse aux cobayes ouvre le **samedi 5 Octobre 2019 à 10h** et s'achève le **dimanche 6 Octobre 2019 à 16h**. Il est interdit aux éventuels acheteurs de manipuler seuls les cobayes mis en vente. Ils ne peuvent être manipulés et sortis de leurs cages que par leurs propriétaires vendeurs ou les responsables de la bourse aux cobayes.

## ARTICLE 13

Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout engagement sans avoir à en justifier les raisons. De même, ils ne peuvent pas être tenus pour responsables des décès, vols, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit. Les éleveurs sont responsables de leurs animaux, de leur bien-être et de leurs besoins malgré la surveillance des membres de l'équipe organisatrice.

## ARTICLE 14

Les organisateurs ne souhaitent pas que des personnes ayant été impliquées et/ou condamnées dans des affaires de maltraitance envers les animaux participent à l'exposition et exposent des cobayes et se réservent le droit d'exclure de l'enceinte de l'exposition toute personne impliquée dans ce genre d'affaires.

## ARTICLE 15

Calendrier de l'exposition :

- Mercredi 11 Septembre : clôture des inscriptions.
- Vendredi 04 Octobre de 18h00 à 20h00 et Samedi 05 Octobre de 7h à 9h00 : encagement des cobayes. Au-delà de cette heure, l'entrée est susceptible d'être refusée.
- Samedi 05 Octobre :

Jugements de 9h 00 à 17h00. Ouverture du bureau des ventes 17h00 à 19h00.

20h30 : Soirée repas des exposants.

- Dimanche 06 Octobre :

Ouverture du bureau des ventes de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Animation à définir de 9h30 à 15h00. Remise des prix à 15h - 15h30. Délogement à partir de 16h30 - 17h00.

## ARTICLE 16

Par leur inscription, les éleveurs s'engagent à se conformer et à respecter ce règlement. Tous les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés par le Comité d'organisation.